



Création d'un concours légal (avec copyright)

Par **Lanckmich**, le **11/09/2009** à **11:35**

Bonjour,rrnrnJ'ai déposé en copyright une idée de concours au cas où cela serait légal.rnIl fleurit sur le net des loteries, des sites de Majors qui permettent à des gens de devenir producteurs d'artistes. Un jeu doit être gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à tout le monde. VOICI MON IDÉE. Un concours avec questionnaire + question subsidiaire, suivi d'un tirage au sort exécuté par un huissier (au cas où il faudrait départager les ex-aequo), avec un ou plusieurs lots matériels ou d'argent offerts aux gagnant(e)s et qui ne serait destiné qu'aux sociétés (maison de disque, Major, label, d'édition ou de production) ou aux personnes physiques (un manager, un producteur, un éditeur, un artiste solo ou un groupe) qui permettent à des internautes de participer à la production d'un artiste, d'un chanteur ou d'un réalisateur en décidant le financement d'un album ou d'un film indépendant, ceci grâce à une technologie en ligne (site internet).EN 2 MOTS : Puis-le lancer ce concours personnellement en sachant que c'est restrictif(seuls ceux qui ont acheté) et offrir des gains d'argent parce que ce n'est pas un jeu mais un concours. ET AUSSI : le copyright d'un tel concept peut-il être vendu aux Majors et artistes. SI OUI, le tout serait géré par l'avocat qui accepterait de traiter le dossier du concept et par un huissier.rnrnBien à vous.